

Déclaration liminaire à la formation spécialisée du CSAL du 3 juillet 2023

Un policier a fait usage de son arme et a tué un adolescent, vraisemblablement après un refus d'obtempérer, le mardi 27 juin 2023, à Nanterre. Le conducteur était âgé de 17 ans. C'est un drame.

La CGT Finances publiques adresse toutes ses condoléances aux proches de Nahel et apporte son soutien à sa famille dans son combat pour que justice soit faite.

Ce drame ne peut être ni banalisé, ni minimisé.

En 2022, treize personnes ont perdu la vie après un refus d'obtempérer lors de contrôles routiers, les leçons n'ont pas été tirées.

La colère est légitime, rien ne peut justifier un tel acte. La responsabilité du gouvernement est pleinement engagée pour que la justice soit rendue au plus vite et que des mesures fermes empêchent dorénavant de tels actes inqualifiables.

Mais la responsabilité du gouvernement est plus large, la colère est attisée depuis des années et le mépris du peuple et de ses aspirations demeurent.

Les conséquences de ce mépris et de cette violence d'état se traduisent par, entre autres, la dégradation de centaines de bâtiments publics depuis 3 nuits.

Partout en France des centres des Finances publiques ont été vandalisés et incendiés.

La CGT Finances publiques apporte tout son soutien aux collègues qui ont vu leur centre pris pour cible.

La CGT Finances publiques demande à la direction générale d'assurer la sécurité de tous les agents de la DGFIP et de prendre toutes les dispositions nécessaires à leur protection.

Mais avant toute chose, nous exigeons avec force : justice pour Nahel !

La déontologie, une notion à géométrie variable ...

En janvier 2023, alors que des millions de salariés s'opposaient à la réforme des retraites du gouvernement, et parmi eux un très grand nombre de fonctionnaires, le ministre de la Fonction Publique, Stanislas Guérini, s'était autorisé à envoyer aux agents, sur leurs adresses électroniques, un courriel de pure propagande défendant la réforme.

Cette démarche inédite d'un ministre avait suscité de nombreuses protestations et réprobations de la part des fonctionnaires destinataires de ce courriel. Bien naturellement, plusieurs plaintes auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) avaient été déposées afin d'obtenir la condamnation d'une utilisation aussi abusive des moyens de communication électronique des services de l'État.

La CGT Finances publiques avait aussi déposé une plainte dans le même sens.

Dans un courrier daté du 23 juin 2023 adressé à la CGT Finances publiques, la CNIL a fait connaître ses premières décisions concernant ces plaintes. Dans un premier temps, la CNIL a décidé d'instruire les plaintes concernant le message du ministre. A la suite de cette instruction, elle nous informe :

« Les éléments recueillis ont fait l'objet d'une analyse approfondie à l'issue de laquelle la Présidente de la CNIL a décidé d'engager une des procédures de sanction prévue par la loi du 6 janvier 1978 modifiée (article 22). Dans ce cadre, je vous informe qu'un rapport de sanction administrative a été adressé au ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, ainsi qu'au ministère de la Transformation et de la Fonction Publique. »

La CNIL précise, qu'à ce stade, un tel rapport ne préjuge pas des possibles sanctions à venir. Cependant, ces premières avancées démontrent le bien fondé des plaintes déposées et de la légitime colère qu'avait suscité chez les agents ce courriel de propagande.

Encore un ministre qui aurait pu suivre la formation « zéro mail inutile » !

Informatique, GMBI, SIP, SIE, SPF, CDIF, contrôle fiscal, gestion publique : agent.e.s, missions, usager.e.s : tous et toutes maltraité.e.s par les « réformes » et l'organisation industrielle du travail !

Nous voulons également exprimer dans cette instance les mots choisis par les délégués au récent congrès de notre organisation syndicale, face au saccage délibéré de l'ensemble des missions de la DGFIP, qui a alerté sur l'urgence d'intervenir face à une réelle mise en danger des agents.

Suite au déni du directeur général au dernier CSA de réseau face au droit d'alerte déposé, nous ne pouvons accepter cette manière de balayer la souffrance des agents sous prétexte de devoir « rattraper la dette technique ».

Comment cette justification de notre directeur général ne pourrait-elle pas être prise par des milliers de collègues comme une marque de mépris ?

Devant la profonde détresse des agents, la DG ne répond que par le développement du management toxique, en se fiant notamment à la très controversée courbe du deuil qui rappelle les sombres heures d'Orange/France Télécom.

À présent les services du Cadastre et SIP se trouvent impactés par une réforme ubuesque avec la généralisation précipitée de nouvelles applications non abouties, qui s'apparente à un bêta test sur l'ensemble des services.

En effet, tous les services du cadastre se trouvent totalement submergés et dans l'impossibilité de poursuivre leurs missions. La simple mise à disposition des données cadastrales aux usagers, souvent anciennes, a des conséquences très lourdes pour les agents des Services des impôts fonciers. En déployant GMBI avant d'avoir procédé à la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation, la DG a ouvert la boîte de Pandore.

Quant aux Services des impôts des particuliers, ils sont également impactés par la mise en place de GMBI, contrairement aux annonces mensongères et hypocrites de la DG. Comment peut-on parler de réforme indolore lorsque la décision a été prise de supprimer 1500 postes par anticipation, sans aucun recul ?

La conséquence directe est une augmentation de la charge de travail, toujours dans l'urgence, un accroissement du stress, une perte de repères et de sens au travail...

Ces dégradations ont des conséquences sur la santé des personnels, qui se traduisent par des arrêts de travail, un épuisement professionnel, des tentatives de suicides, et ce n'est que le début !

Nous vous alertons sur l'accident industriel qui s'annonce : le prochain rôle de taxe d'habitation prévu cet automne.

Quant à la gestion des taxes d'urbanismes récemment transférées, les services du Cadastre sont dans l'incapacité de prendre en charge cette nouvelle mission. Cette situation aura de graves conséquences financières sur les budgets des collectivités territoriales.

Enfin, la volonté de supprimer le rôle essentiel des géomètres a des conséquences sur la fiabilisation des bases et sur la qualité du plan cadastral, ce qui crée un climat anxieux.

Ils sont expulsés de leur cœur de métiers dans lesquels ils se sont investis et ont laissé une part d'eux-mêmes. Par le dénigrement de leurs compétences spécifiques, les techniciens que sont les géomètres sont les sacrifiés du Foncier Innovant et de la transformation numérique.

Ce qu'il y a de bien avec l'intelligence artificielle, c'est qu'elle est imperméable à l'émotion. Sachez que la souffrance des collègues victimes du rouleau compresseur des réformes n'a, elle, rien d'artificiel !

Pourtant, depuis 2 ans nous alertons sur les problèmes prévisibles liés à la mise en place de GMBI.

Pourtant, depuis un an, nous avons demandé le report de la mise en place de GMBI, afin d'éviter la situation catastrophique actuelle.

Pourtant, depuis un an nous demandons la tenue d'un Grenelle du Cadastre.

Pourtant, depuis deux ans nous demandons de véritables groupes de travail qui ne soient pas des grand-messes.

Mais non ! La DG est certaine de savoir mieux que quiconque ce qui est bon pour les agents.

Finalement, nous retrouvons sans surprise la même verticalité et la même condescendance que celles affichées par le gouvernement pour la réforme des retraites.

Nous vous rappelons le droit d'alerte exercé par la CGT Finances Publiques le 11 avril 2023 pour risques psycho-sociaux, à ce jour sans réponse.

Monsieur Le Maire, monsieur Attal, il est de votre responsabilité politique de tout mettre en œuvre pour protéger la santé des agents de votre Ministère.

En conséquence, la CGT Finances publiques :

- demande l'arrêt de GMBI,
- réclame des moyens dans les services du Cadastre et les SIP pour faire face à l'explosion des diverses demandes des usagers,
- demande un moratoire sur les suppressions d'effectifs dans les SIP, prétextées par des « gains de productivité » non avérés, et une réelle analyse des charges et moyens,
- réitère sa demande faite en avril 2022 pour la tenue d'un Grenelle du Cadastre,
- demande sans délai la convocation de la formation spécialisée nationale.

M. le président, en votre qualité de dirigeant de la DRFiP, nous en appelons également à votre responsabilité en matière de santé des collègues. La procédure d'alerte que nous avons déposée localement concernant l'informatique et ses incidences sur les risques psychosociaux est tout simplement restée lettre morte. Ce n'est pas admissible !

Nous reviendrons lors de l'examen de l'ordre du jour sur la procédure d'alerte déposée concernant les agents des services SPF du département, sur les statistiques d'arrêt de travail remises par l'administration, ainsi que sur la visite du bâtiment B à Muret, demandée par nos soins et au sujet duquel le manque d'échanges sur l'organisation du travail a fait que l'aménagement de certains locaux est déjà à revoir.

Le dénominateur commun à tous ces sujets est la présence d'un malaise de plus en plus général dans les services, dû aux restructurations, aux suppressions massives d'emplois, à la raréfaction de nos droits et garanties, à l'augmentation de la précarité et toujours à la perte financière qui se poursuit concernant notre « pouvoir de vivre » (1,5 % d'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet avec 5,1 % d'inflation).

La question qui nous vient à l'esprit est : « Jusqu'à quand les collectifs de travail vont continuer à tolérer tout cela ? ». Nous mettrons tout en œuvre, notamment dans cette instance, pour que des drames humains ne précèdent pas le moment où les salariés choisiront ensemble de dire stop à ces situations de moins en moins acceptables, que ce soit pour leur santé ou simplement pour l'avenir du service public dans ce pays.

Nous mettrons parallèlement tout en œuvre pour mobiliser l'ensemble du monde du travail pour stopper les politiques libérales menées contre la population et ses conquêtes sociales, qui nous conduisent peu à peu vers une société où régnera la loi du plus riche, en somme, vers la barbarie.